



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704** :
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires** :

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président** : « **La commune est l'incarnation de la démocratie locale** »

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704 :**
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires :**

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président : « La commune est l'incarnation de la démocratie locale »**

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704 :**
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires :**

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président : « La commune est l'incarnation de la démocratie locale »**

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704 :**
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires :**

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président : « La commune est l'incarnation de la démocratie locale »**

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704** :
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires** :

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président** : « **La commune est l'incarnation de la démocratie locale** »

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704 :**
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires :**

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président : « La commune est l'incarnation de la démocratie locale »**

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704** :
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires** :

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président** : « **La commune est l'incarnation de la démocratie locale** »

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Association « La Voix de la Route 704 » le 12/01/2018

Les usagers de la RD 704 de nouveau mobilisés !

Alors que se déroule une nouvelle enquête publique parcellaire à la Mairie du Vigen, deux ans après la 1^{ère} enquête, l'Association « La Voix de la Route 704 » demande la remise à plat complète du projet d'aménagement de la RD 704, au Sud du Vigen.

Complètement ignorée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage du projet, l'Association réunit aujourd'hui 180 usagers et habitants du Vigen. En informant les utilisateurs de la 704, les membres de l'Association veulent faire connaître, une nouvelle fois, leurs propositions. Car ils sont bien placés pour connaître les conditions de circulation sur la 704 et pour savoir où se trouve le danger.

Les différentes péripéties de ce projet montrent que, s'il est poursuivi en l'état, le projet ne résoudra aucunement les problèmes de sécurité. Equipés de leurs gilets jaunes (de sécurité), les membres de l'association veulent informer les utilisateurs de l'état d'avancement du projet. **Ils espèrent, enfin, trouver une écoute attentive auprès des décideurs.**

Les faits :

L'Association conteste l'utilité publique du projet dans ses modalités actuelles. Elle a proposé d'autres solutions, apportant plus de sécurité pour tous et s'appuyant sur les préconisations du commissaire-enquêteur. Pour obtenir l'amélioration du projet, l'Association a utilisé la seule voie possible pour faire entendre sa voix et ses propositions : elle a déposé un recours devant le juge administratif le 27 novembre 2016.

L'Association renforce son contentieux. Par le biais de son avocat, elle conteste également l'autorisation donnée par le Préfet au département de détruire les espèces protégées par la réglementation européenne, nationale et régionale. Car l'intérêt du projet, dans ses modalités actuelles, ne justifie pas de telles destructions. Il existe d'autres solutions plus efficaces, en termes de sécurité, et qui sont moins consommatrices d'espaces, notamment agricoles. La requête de l'Association a été déposée auprès du tribunal administratif le 27/12/2017.

Le département a réalisé une enquête parcellaire en janvier 2016. Elle a été invalidée, car les droits des personnes concernées n'ont pas été respectés. Le juge de l'expropriation a, en effet, rejeté le dossier au motif d'un manquement aux formalités prescrites par la loi. Le département a dû relancer une nouvelle enquête. Elle se déroule actuellement.

Rappel sur les demandes de l'association :

- Aménagement d'un échangeur pour tous (plutôt qu'un passage agricole goudronné de grande dimension) au carrefour de la route du Chatenet, qui est l'axe le plus sûr en termes de largeur de voie, de visibilité et d'entretien, avec raccordement des routes de Boissac et des Crouzettes, qui sont des carrefours très dangereux pour les habitants.
- Suppression des carrefours-plans, en amont et en aval du créneau de dépassement.
- Aménagement de l'accès à Plaisance.
- Aménagement des autres carrefours dangereux entre Limoges et St Maurice-les-Brousses.

L'historique :

- **Novembre 2008** : le Conseil général décide du projet.
- **Octobre 2014** : le Conseil général approuve un nouvel avant-projet pour un montant de 6,5 M€ et décide de le soumettre à l'enquête publique.
- **Février 2015** : les habitants du Vigen adressent une pétition de **237 signatures** à la Présidente du Conseil général.
- **Mai 2015** : le nouveau Président du Conseil départemental demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique.
- **Octobre 2015** : à la demande du Préfet, le Président du Conseil départemental complète son dossier.
- **3 décembre 2015** : le Préfet prescrit l'enquête publique.
- **23 décembre 2015** : **des habitants du Vigen et des utilisateurs de la RD 704 créent l'association « La Voix de la Route 704 ».**
- **Mars 2016** : à la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet 6 réserves et 15 recommandations pour améliorer le projet.
- **Juin 2016** : Le département décide de ne pas tenir compte des réserves de fond, les plus importantes pour la sécurité.
- **1^{er} Septembre 2016** : **le Conseil municipal du Vigen donne un avis défavorable sur le projet.**
- **7 septembre 2016** : **450 utilisateurs de la RD 704 et des habitants du Vigen** demandent au Préfet que les réserves du commissaire-enquêteur soient prises en compte. Le Préfet ne tient pas compte de cette demande. Il suit le département et déclare l'utilité publique du projet.
- **Octobre 2017** : le juge de l'expropriation rejette le dossier du département et le Préfet abroge son propre arrêté de cessibilité.
- **Octobre 2017** : le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 17/10, reporte 820 000 € de crédits inscrits pour le démarrage des travaux relatifs au créneau de dépassement. Il les affecte à l'aménagement de 4 autres carrefours dangereux situés à proximité du Vigen.
- **Novembre 2017** : Le Préfet autorise le département, par arrêté, à détruire les espèces animales protégées.
- **Janvier 2018** : le département lance une nouvelle enquête parcellaire, à la suite de l'invalidation de la précédente pour non-conformité à la réglementation.

Verbatim récent des élus départementaux :

Séance plénière du Conseil départemental du 17/10/2017 :

- **Rapport sur le programme particulier d'aménagement des routes départementales : au sujet de la RD 704** :
Mme Morizio : « pour me servir de cet axe-là, effectivement il faut être très prudent ... **C'est surtout que parfois les gens arrivent vite et ne respectent pas la limitation de vitesse.** »

- **Rapport sur la voirie départementale- Ajustements et programmes complémentaires** :

M. Delautrette : « c'est des projets qui pourraient aller beaucoup plus vite **si tout le monde voulait entrer dans la discussion** »

Séance plénière du Conseil départemental du 22/12/2017 :

- **Discours du Président** : « **La commune est l'incarnation de la démocratie locale** »

L'Association « La Voix de la Route 704 » demande aux élus du Conseil départemental de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Contact : Olga Radwanski, Présidente de l'Association / 07 62 03 47 19 / olga.radwanski@gmail.com